

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

du 12/02/80  
DÉCRET N° 80/069 /MTJ-DGTFP-DFP.2202276  
portant intégration et nomination de Messieurs BOUKINDI Joseph et MASSIMBA Claude Etienne dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Eaux et Forêts).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS :

D.B.

D.C.F.

Vu la constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques ;

Vu le décret n° 62/130/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/195 du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

Vu le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1 ;

Vu le décret n° 63/81 du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent suivre les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

Vu le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu la lettre n° 1016/DAAF du 24 Septembre 1979 du Directeur des Affaires Administratives et Financières transmettant le dossier constitué par les intéressés ;

Vu le décret n° 79/706 du 30.12.79 modifiant la composition du Conseil des Ministres ;

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 60/90 du 5 Mars 1960 susvisé Messieurs BOUKINDI Joseph, né le 20 Février 1950 à Kimanika et MASSIMBA Claude Etienne, né en 1952 à Kouya (Diviénié), titulaires du diplôme d'Ingénieur des Forêts obtenu à l'Université de Pinar Del Rio (CUBA), sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Eaux et Forêts) et nommés au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - Les intéressés sont mis à la disposition du Ministre de l'Economie Rurale.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo (JORPC) et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 12 FEVRIER 1980

Par Le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAINE-GOMA.

Le Ministre de l'Economie  
Rurale,

Le Ministre des Finances,

Marius MOUAMBENGA.

Henri LOPES.

Le Ministre du Travail et  
de la Justice,

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
DFP/BST	1
D.B.	2
D.C.F	1
M.E.R.	1
INTERESSES	2
DOSSIERS	6
SGCM/BC	2

Victor TAMBA-TAMBA.